

SOCIETE DE CHASSE LA DIANE DE NANTON



Président : Willy BARBIER

Tél. : 06 40 44 03 51

Vice-Président : Quentin BERTHELEY

Tél. : 06 86 62 09 37

REGLEMENT 2019 – 2020

OUVERTURE FERMETURE DES ESPECES

Ouverture générale le 15 Septembre 2019 à 8 heures – Fermeture générale le 29 février 2020 au soir. A partir du 1^{er} Décembre chasse ouverte à 9h.

Pas de chasse le dimanche 29 Septembre 2019 en raison de la course en hommage à Julie

PLAINE : Fermée entre 12 et 14 heures (sauf battue).

Choisissez un parking pour la ½ journée. Les déplacements en voiture de parking en parking, sont INTERDITS.

Chasse le samedi, dimanche et jours fériés ainsi que le lundi après-midi 16 Septembre (sauf perdrix), le matin étant réservé à une battue aux nuisibles. RDV 8h à la cabane.

MONTAGNE : Fermée entre 12 et 14 heures (sauf battues). Les chasseurs de bécasses doivent impérativement, l'après-midi, pour des raisons de sécurité évidentes, venir à la cabane de chasse, s'informer des zones de battues définies. Ceux-ci, devront respecter une zone tampon afin de garantir la sécurité de chacun. Pas de chasse les samedis, dimanches et jours fériés le matin hormis les battues.

VIGNES : Fermées entre 12 et 14 heures.

Ouverture le 6 Octobre 2019. Fermeture selon l'espèce chassée. (Réciprocité : se référer au règlement)

BÉCASSE /PIGEON RAMIER : Ouverture et fermeture selon arrêté préfectoral. Pas de chasse en montagne le vendredi ainsi que la veille de jours fériés. (Réciprocité : voir règlement). Seul le chien d'arrêt est autorisé. Pas de chasse le samedi, dimanche et jours fériés le matin en montagne.

GIBIER D'EAU : Ouverture le **15 Septembre 2019**. Fermeture selon arrêté préfectoral.

A compter du 1^{er} Novembre, chasse autorisée tous les jours le long du GRISON. (10 mètres de part et d'autre de la rivière). **La partie du Grison en réserve (du pont de Vincelles au pont de Chalot), l'étang MONNIN et, les Lèches (Lauches) ne sont pas inscrites dans cette autorisation.**

La passée ne se fait que le long du grison, seul le chien d'arrêt étant autorisé.

Attention aux arrêtés préfectoraux de fermetures temporaires !

FAISAN : Ouverture le **15 Septembre 2019**, fermeture le 1er Décembre 2019 au soir.

1 pièce par chasseur et par jour de chasse.

Calendrier des lâchers :

- Dimanche 15 Septembre 2019 : 30 faisans
- Dimanche 6 Octobre 2019 : 25 faisans
- Samedi 19 Octobre 2019 : 25 faisans
- Samedi 2 Novembre 2019 : 25 faisans

LIÈVRE : Ouverture le **6 Octobre 2019**, fermeture le 1er Décembre 2019 au soir.

Chasse tous les samedis, dimanches et jours fériés (Sauf Réciprocité).

Déclarer la prise au président dans les 48 heures. Déclaration en Fédération !

PERDRIX : Ouverture le 15 Septembre 2019, fermeture le 1er Décembre 2019

Uniquement le dimanche et les jours fériés. : 2 pièces par jour de chasse et par chasseur.

1 lâcher de 25 pièces le 15 Septembre 2019.

1 lâcher de 25 pièces à le 6 Octobre 2019.

LAPIN : Pas de tir.

RENARD : Battues du mois de Mars. RDV : 8 h 30 les samedis à la cabane.

BATTUES

Composées au minimum de 5 chasseurs, les battues sont organisées au niveau de la Société de Chasse et sont territorialement prioritaires sur tout autre mode de chasse.

Interdiction, le matin, d'aller chasser le petit gibier avant de venir en battue.

Si retard dans le plan de chasse, possibilité de battue dans la semaine.

PLAN DE CHASSE :

Sanglier : Uniquement en battue. Ouverture le 15 Septembre 2019, fermeture le 29 février 2020.

→ 17 bracelets attribués

Chevreuil : Uniquement en battue. Ouverture le 15 Septembre 2019, fermeture le 29 Février 2020.

→ 13 bracelets attribués :

==> 2 en zone plaine.

==> 11 en zone montagne.

NB : Les tripes sont à la charge du tireur.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Inscription obligatoire au RDV de chasse à la carrière de NANTON

→ A partir du 15 Septembre 2019 :

- Matin : De 8 heures à 9 heures 15.
- Après-midi : RDV jusqu'à 13 heures 45.

→ A partir du 1^{er} décembre 2019 :

- Matin : De 8 heures 30 à 9 heures 45.
- Après-midi : RDV jusqu'à 13 heures 45.

Le tirage des postes se fera au moment de l'inscription.

Possibilité d'échanger le poste attribué en accord avec un autre chasseur, uniquement au moment de la distribution des postes.

Interdiction de chasser le petit gibier avant d'aller en battue.

RÈGLES DE SECURITE

POSTES :

Port du gilet et / ou casquette fluo obligatoire pour traqueurs et postés.

Corne de chasse.

De son poste visualiser les autres postés ainsi que son angle de tir.

Ne charger son arme qu'à son poste et à l'annonce de début de traque.

Ne pas tirer dans la traque.

Ne vérifier ses tirs qu'à l'annonce de fin de traque.

Tout tir d'animal doit être contrôlé.

Interdiction d'aller dans la traque et attendre la sonnerie de fin de traque pour se déplacer.

Répétez les annonces.

Respectez les consignes de tirs.

Tout chasseur ayant réalisé un tir jugé comme dangereux par les membres de la société, sera suspendu 2 Week ends de chasse et, si récidive, le bureau se réunira afin de statuer à une exclusion définitive de la société.

La société se réserve le droit d'avertir les gardes fédéraux de cet acte.

TRAQUEURS :

Port du gilet obligatoire, corne de chasse. Pas de fusil dans la traque sauf autorisation du chef de battue. Autorisation de suivre les chiens hors traque. Limitation des chiens à 6 par traqueur.

ACCOMPAGNATEURS :

Pour des raisons de sécurité l'accompagnateur doit être à proximité de son responsable, sous peine d'exclusion de battue.

INVITATIONS

Elles sont autorisées pour les battues dès le 15 Septembre 2019.

Pour le petit gibier à partir du 6 Octobre 2019.

Les invités devront présenter leur permis de chasser validé ainsi que leur attestation d'assurance avant l'inscription.

Les cartes d'invitation sont au prix de 8 euros et devront être retirées la veille ou le matin lors de l'inscription aux battues à la cabane de chasse.

Tout manquement au présent règlement sera sanctionné par une exclusion temporaire, ou définitive en cas de récidive volontaire. (Art. 8 § 1. Des statuts de LA DIANE)

REGLEMENT SPECIAL RECIPROCITE NANTON / ETRIGNY

Ouverture le 15 Septembre 2019 - Fermeture le 2 Décembre Chasse autorisée le mercredi, samedi, dimanche et jours fériés.

Tir de grives interdit.

LIEVRE : Uniquement le Dimanche. Ouverture le 6 Octobre et fermeture 27 Octobre 2019.

FAISAN : Samedi, Dimanche et jours fériés. 1 pièce par jour et par chasseur.

PERDRIX : Ouverture le 15 Septembre, fermeture le 1er Décembre 2019. Uniquement le dimanche. 2 pièces par jour et par chasseur.

LAPIN : Pas de tir.

GIBIER D'EAU ET DE PASSAGE : Mercredi, Samedi, Dimanche, et jours fériés. Cf arrêté préfectoral.

VIGNE : Ouverture le 6 Octobre, fermeture selon arrêté préfectoral.

MONTAGNE Pour toute action de chasse au gros gibier, entente avec ETRIGNY pour ligne de tir :
SECURITE !

N° portable ETRIGNY : Contacts : X. VARAUT : 06-71-43-50-11

Pour information, l'Assemblée Générale de Printemps aura lieu, désormais, chaque année le 2ème vendredi d'Avril.

